

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE CENTRE-OUEST DU 2 Juin 2023

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Centre-Ouest du 02 Juin 2023, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Centre-Ouest et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 02 Juin 2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Séverine POURADIER	Viso	
Beatrice ARTIGE	visio	
Philippe FOURCHARD	Présent	
Martial FRANCK	Présent	
Alexis SESSINI	Présent	

Absents

Excusés

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

1/ Le SNEPS-CFTC vous demande de bien vouloir convoquer à présent M. BREHERET lors des réunions RDP centre-ouest.

Afin de faciliter les réponses sur le périmètre dont il a la charge.

Réponse : Il pourra être proposé à M. Breheret de participer à certaines réunions si les questions le justifient – à l’initiative de la Direction. En tout état de cause, si des questions concernent son périmètre d’intervention, elles lui seront transmises pour qu’il nous adresse les réponses.

2/ Transmission des documents du service paie vers CPAM.

Nous remontons encore 2 cas à ce problème récurrent et catastrophique.

M.MARCHAIS Martial voudrait savoir pourquoi Challancin ne transmet pas les documents en temps et heure à la sécurité sociale concernant son mi-temps thérapeutique ?

- M. JOSQUIN de la BA Cazaux subi encore un gros retard sur la prise en compte de son arrêt de travail.

Occasionnant de très gros problèmes financiers.

Cette situation devient impossible.

-Également est-il possible de nous expliquer la lenteur de la transmission des documents concernant le congé paternité de M. SESSINI, de plus lorsque l'attestation a été transmise à la sécurité sociale après multiples appels, celles-ci ont portées pleins d'erreurs, ce qui a encore occasionnée un retard de paiement pour M. SESSINI.

Le SNEPS-CFTC constate que rien n’évolue.

Malgré les constantes remontées nous avons toujours les mêmes problèmes.

Le SNEPS-CFTC vous demande le point sur ces 3 cas nommé ici ?

Nous demandons également à la direction d’entendre que ce service doit être rapidement amélioré.

Réponse : la télétransmission des documents a été faite en temps et en heures auprès de la CPAM pour Messieurs MARCHAIS et SESSINI. Une copie de ces documents a été envoyée aux intéressés.

Malheureusement une erreur de saisie sur les informations a retardé la prise en charge de celles-ci, nous avons alerté le service paie afin qu’il corrige cette anomalie.

Concernant M. JOSQUIN, nous ne sommes informés d’aucun retard. L’attestation de salaire a été faite au lendemain du premier jour de son arrêt, soit le 12 janvier 2023. Nous vous demandons de nous apporter des précisions afin de résoudre le problème s’il y en a un

3/ Poste LBC Yvre-l'évêque :

Matériel sur poste :

Lampe torche : il n'y a plus de cordon d'alimentation avec la lampe
Le SNEPS-CFTC vous demande de pourvoir à son remplacement.

PTI/contrôleur de ronde : le bouchon qui cache la prise d'alimentation n'est plus solidaire de l'appareil, en cas de perte ou d'oubli de mettre ce bouchon, ne rend plus l'appareil étanche, ce qui risque à long ou court terme de le détériorer.

Le SNEPS-CFTC vous demande d'intervenir avant incident.

Réponse :

Pour la lampe torche, le matériel mis en place est neuf, le câble était présent lors de l'installation sur site. Il est préjudiciable au bon fonctionnement de la prestation que du matériel challancin disparaisse. Néanmoins, nous allons remplacer le câble.

Pour le bouchon du PTI, un responsable de secteur passera sur site pour remédier à ce problème

Nous vous remercions également de faire de la sensibilisation auprès de vos collègues afin que le matériel reste opérationnel.

4/ Poste BEL Vendôme :

Sur le site en l'espace de quelques mois, le PTI/contrôleur de ronde a été détérioré (impact sur la vitre).

Un troisième PTI vient d'être installé sur le site, or ce nouvel appareil vient d'être installé sans protection.

Le SNEPS-CFTC vous demande qu'une coque adaptée à cet appareil et une vitre de sécurité soient installés dessus avant nouvel incident.

Réponse : nous allons commander une coque adaptée à cet appareil et une vitre de sécurité avant un nouvel incident.

5/ Les sites bel Sablé et LDC n'ont plus leurs plans de prévention à jour.

Le SNEPS-CFTC vous demande de bien vouloir corriger cette anomalie le plus rapidement possible.

Réponse : les plans de prévention sont à jour et accessibles sur site.

Nous tenons à vous assurer que nous accordons une grande importance à la sécurité de nos employés, et nous veillons à maintenir les plans de prévention à jour afin de garantir un environnement de travail sûr et conforme aux réglementations en vigueur.

Le plan de prévention Bel Sable est à jour et sur site depuis le 21/02/2023

Le plan de prévention LDC est à jour et sur site depuis le 24/05/2023

6/ À la suite de recyclages de formations SST et H0B0 certains agents du Mans n'ont pas reçu d'attestation de formations ni même de carte justifiant de leurs formations à jours.

Les élus SNEPS-CFTC voudraient savoir d'où vient ce dysfonctionnement et surtout quand les agents pourront obtenir une attestation prouvant la mise à jour de formations en cas de contrôle ?

Réponse : certaines attestations ont été envoyées ce mardi 30 mai, pour les autres attestations, nous attendons le retour des centres de formations.
Merci de nous fournir la liste des agents n'ayant pas reçu leur attestation

7/ Lors des prises et fin de services des agents, il a été constaté à plusieurs reprises que lors d'une prise de service oubliée ou en retard le CTS appelle sur le site ou l'agent concerné mais que lors d'une fin de service oubliée le CTS n'appelle personne.

Les élus SNEPS-CFTC sont étonnés de ce manquement de la part du CTS car si cela ne pose pas de problème quand il y a une relève et que deux agents se croisent mais cela est tout différent quand l'agent quitte son site pour fin de service sans que ne soit prévu de relève. En effet rien ne prouve qu'il ne soit pas arrivé quelque chose à l'agent avant sa fin de service et visiblement personne ne s'en inquiète !

Le SNEPS -CFTC demande à la direction de bien vouloir revoir les consignes avec le CTS pour la sécurité des agents soit garantie du début à la fin des vacances.

Réponse : une discussion va être engagée avec la CTS pour étudier les options possibles.

8/ Cette période de l'année est sujette à de nombreux jours fériés : sur avril et mai 96 heures en tout.

Les élus SNEPS-CFTC déplorent que sur autant d'heures fériées au centre de l'Arche pas moins que 56 heures aient été attribués à des CDD !

Certes nos collègues CDD sont parfois nécessaires pour boucler les plannings, mais n'oubliez pas que le reste de l'année ce sont bien les agents CDI titulaire sur le poste qui font que les prestations se passent bien !

De plus par les temps difficiles travailler un jour férié ne peut qu'être bénéfique sur les fins de mois !

Les élus SNEPS-CFTC demande des explications sur cette planification de CDD sur les jours fériés ?

Réponse :

Nous ne recourons aux CDD que pour des accroissements temporaires d'activité ou des remplacements. Les heures de travail sont effectuées dans ce cadre.

Au cours du mois de mai, sur le centre de l'arche, 2 titulaires CDI étaient absents sur ces périodes. Les heures de travail ont donc été réparties entre les agents présents.

9/ Une nouvelle fois beaucoup de commande de tenues pour les agents Challancin ne sont pas arrivées conformément au bon de commande, soient longues à arriveres ou encore que les chemises manches courtes pour femme n'existent tout simplement plus !

Ce qui pour l'été est très inconfortable pour les agents féminins

Les élus SNEPS-CFTC s'étonnent que le fournisseur commette autant d'erreur ou n'a tout simplement plus de choix pour les agents féminins.

La direction a-t-elle une explication sur ces faits ?

La direction n'a-t-elle pas d'autres options niveau fournisseur pour assurer une tenue d'été aux agents féminins ?

Réponse : Nous rencontrons effectivement des dysfonctionnements avec ce fournisseur actuellement. Nous sommes conscients que ces problèmes peuvent engendrer des désagréments et un inconfort considérable pour nos agents féminins, notamment en ce qui concerne l'absence de chemise manche courtes pour femme pendant l'été.

Il est possible que le fournisseur ait rencontré des difficultés d'approvisionnement ou ait eu des problèmes logistiques qui ont entraîné des retards dans la livraison des commandes.

En ce qui concerne les options de fournisseurs alternatifs, nous sommes ouverts à explorer cette possibilité. Nous allons donc examiner les différentes options disponibles sur le marché afin de trouver un fournisseur fiable qui propose une gamme de tenues adaptées aux besoins spécifiques de nos agents féminins.

Fin de la réunion à 10h30

Christophe RODERY

RODERY Christophe - Directeur d'agence
CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE
S.A.S. Capital 100 000 Euros
La Thibaudière, ZA du Cormier - 49140 JARZE
Tel. 01 41 96 90 00 - Fax : 01 41 33 11 89
URSSAF 11600001241152395
R.C.S. Bobigny : 341 152 395 - SIRET : 341 152 395 00222
AUT : 049-2115-02-17-20160521257